
Guide creation d'entreprise

Guinée-Bissau



CREATION D'ENTREPRISE



Edition February 2026

www.africarrieres.com

Ce document est publié par AfriCarrieres à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique. Veuillez consulter les textes officiels et un professionnel qualifié pour toute décision.

Sommaire

01 Créer une entreprise - Guinée-Bissau

02 Zones franches et régimes spéciaux - Guinée-Bissau



Creer une entreprise - Guinée-Bissau

Introduction à la création d'entreprise en Guinée-Bissau

La Guinée-Bissau, en tant que pays membre de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine), dispose d'un cadre juridique régional harmonisé pour la création d'entreprises. Le processus de création est réglementé par le droit du commerce, le code des sociétés commerciales et les règlements de l'UEMOA. Les entrepreneurs souhaitant s'établir en Guinée-Bissau doivent naviguer plusieurs formalités administratives et respecter les formes juridiques prévues par la loi.

Formes juridiques disponibles

La législation bissau-guinéenne reconnaît plusieurs formes juridiques d'entreprises. Le choix dépend de la nature de l'activité, du nombre d'associés et de la structure souhaitée.

Entreprise individuelle

Structure dans laquelle une seule personne exerce une activité commerciale à titre personnel. L'entrepreneur est responsable indéfiniment des dettes de l'entreprise. Cette forme ne nécessite pas de capital social minimum.

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Forme juridique regroupant un ou plusieurs associés (jusqu'à 50). La responsabilité de chaque associé est limitée à son apport. Un capital social minimum est exigé (vérifier auprès du registre du commerce pour les montants actuels).

Société Anonyme (SA)

Forme destinée aux grandes entreprises avec un minimum de 7 actionnaires (ou 1 actionnaire dans les cas de SARL transformée). Caractérisée par un capital social important divisé en actions. La responsabilité des actionnaires est limitée.

Société en Nom Collectif (SNC)

Structure regroupant plusieurs associés qui sont responsables indéfiniment et solidairement des dettes sociales. Moins courante en Guinée-Bissau.

Coopérative

Forme juridique permettant le regroupement de personnes physiques ou morales autour d'un projet commun. Soumise à une législation spécifique des coopératives.

Étapes principales de création d'entreprise

1. **Vérification de la disponibilité du nom commercial** : Vérifier auprès du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) que le nom envisagé n'est pas déjà utilisé.
2. **Rédaction des statuts** : Préparer les statuts de la société (obligatoire pour les formes sociales). Ces documents définissent le fonctionnement interne de l'entreprise, la répartition du capital et les responsabilités des associés/actionnaires.
3. **Ouverture d'un compte bancaire professionnel** : Ouvrir un compte au nom de l'entreprise pour les versements de capital social. Cette étape est généralement obligatoire pour les SARL et SA.
4. **Publication d'une annonce légale** : Publier les statuts et la création de la société dans un journal d'annonces légales agréé, conformément aux exigences de l'UEMOA.
5. **Dépôt du dossier au RCCM** : Soumettre l'ensemble des documents requis au Registre du Commerce pour l'immatriculation officielle de l'entreprise.
6. **Obtention du numéro RCCM** : Recevoir le certificat d'immatriculation avec le numéro RCCM, document fondamental pour l'exercice de l'activité.
7. **Enregistrement fiscal** : Obtenir un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) auprès des autorités fiscales et s'inscrire aux impôts.
8. **Déclarations sociales** : Déclarer l'entreprise et ses employés auprès de l'organisme de sécurité sociale (INPS).
9. **Obtention des autorisations sectorielles** : Selon l'activité, obtenir les licences ou autorisations spécifiques requises (commerce, secteur financier, activités réglementées, etc.).

Documents requis pour l'immatriculation

- Statuts originaux signés par tous les associés ou actionnaires (3 exemplaires minimum)
- Certificat de versement du capital social auprès d'une banque
- Justificatif de publication en annonces légales
- Pièces d'identité valides de tous les associés/actionnaires
- Formulaire de déclaration d'immatriculation (disponible auprès du RCCM)
- Déclaration relative au bénéficiaire effectif (conformément à la directive UEMOA)
- Justificatif de siège social (bail, attestation de propriété, ou accord du propriétaire)
- Curriculum vitae du gérant ou du représentant légal

Durées et coûts approximatifs

Les délais de création varient selon la réactivité des administrations et la complétude des dossiers. En général, le processus peut s'étendre de 2 à 4 semaines à partir du dépôt du dossier complet. Les coûts incluent :

- Publication en annonces légales : frais variables selon le journal

- Droits d'immatriculation au RCCM : tarifs établis par le registre (à vérifier directement)
- Frais bancaires pour l'ouverture de compte : variables selon les banques
- Frais de conseil juridique : si recours à un professionnel (optionnel mais recommandé)

Note importante : Les montants exacts des frais doivent être vérifiés directement auprès du RCCM de Bissau, car ils peuvent être actualisés régulièrement.

Régime fiscal et obligations principales

Une fois immatriculée, l'entreprise doit respecter plusieurs obligations :

- **Obligation fiscale :** S'inscrire auprès de la Direction Générale des Impôts, établir une comptabilité conforme aux normes, et payer les impôts sur le résultat et autres taxes applicables.
- **Obligation sociale :** Déclarer les employés à la sécurité sociale, verser les cotisations obligatoires, et respecter la législation du travail.
- **Tenue de registres :** Tenir un livre de paie, des registres comptables, et des procès-verbaux des assemblées (pour les sociétés).
- **Respect du droit du travail :** Appliquer le code du travail bissau-guinéen dans les relations avec les salariés.

Accompagnement et ressources utiles

Plusieurs structures peuvent accompagner les entrepreneurs dans leur démarche de création :

- **RCCM (Registre du Commerce et du Crédit Mobilier) :** Instance officielle chargée de l'immatriculation des entreprises.
- **Directions régionales des impôts :** Pour l'enregistrement fiscal et les informations sur les obligations fiscales.
- **INPS (Institut National de la Prévoyance Sociale) :** Pour les formalités relatives à la sécurité sociale.
- **Professionnels du droit :** Avocats et notaires spécialisés en droit commercial qui peuvent faciliter le processus.
- **Chambres de commerce :** Si existantes, peuvent fournir des informations et conseils.

Considérations importantes pour les créateurs

Avant de débiter la création, les entrepreneurs doivent tenir compte de plusieurs facteurs : l'étude du marché local, la clarté sur la viabilité du projet, la disponibilité des ressources financières, la connaissance des réglementations spécifiques au secteur d'activité, et l'anticipation des besoins en financement initial et fonctionnement.

Il est également crucial de s'assurer que tous les associés ou actionnaires comprennent et acceptent les modalités énoncées dans les statuts, et que les responsabilités de chacun sont clairement définies.

Avis important : Ce guide fournit des informations générales. Les procédures et exigences peuvent évoluer. Il est fortement recommandé de consulter les autorités compétentes locales ou un professionnel du droit pour obtenir des informations à jour et adaptées à votre situation spécifique avant d'engager le processus de création.



Zones franches et regimes speciaux - Guinée-Bissau

Cadre légal des zones franches en Guinée-Bissau

La Guinée-Bissau dispose d'un cadre réglementaire pour les zones économiques spéciales, bien que celui-ci soit encore en développement. Les investisseurs opérant dans ces zones bénéficient de régimes fiscaux et douaniers particuliers visant à attirer les investissements étrangers et à stimuler l'économie locale.

Le régime des zones franches est principalement régi par la législation douanière et les codes des investissements adoptés par l'État. Ces dispositions permettent aux entreprises établies dans les zones désignées de fonctionner avec des avantages importants en matière de taxation et de conformité administrative.

Zones économiques spéciales et d'activité

La Guinée-Bissau dispose de zones d'activité économique destinées à accueillir des entreprises manufacturières, commerciales et de services. Les principales zones concernent :

- Les zones franches portuaires, particulièrement autour de Bissau, principal port du pays
- Les zones de développement agricole et agroalimentaire
- Les zones dédiées aux activités extractives (pétrole, phosphates, ressources minérales)
- Les zones d'activités commerciales et logistiques

Ces zones offrent des infrastructures de base et un cadre réglementaire spécifique pour faciliter les opérations commerciales. Cependant, il est important de noter que les infrastructures dans certaines zones peuvent être limitées et que les investisseurs doivent vérifier l'état actuel de développement avant d'établir leurs opérations.

Avantages fiscaux pour les entreprises en zones franches

Les entreprises établies dans les zones économiques spéciales de Guinée-Bissau bénéficient de plusieurs avantages fiscaux :

Exonération des droits de douane

Les marchandises importées pour les activités dans la zone franche sont exonérées des droits et taxes de douane lors de leur entrée dans la zone

Régime de TVA particulier

Une taxation réduite ou une exonération de TVA peut s'appliquer selon la nature des activités et les produits destinés au marché local ou à l'exportation

Réductions d'impôt sur le revenu

Les entreprises peuvent bénéficier de réductions d'impôt sur les revenus générés par leurs activités dans la zone, pendant une période déterminée

Avantages sur l'impôt sur les sociétés

Des taux réduits ou des exonérations temporaires d'impôt sur les bénéfices peuvent être accordés aux entreprises nouvellement établies

Régime douanier spécial

Le régime douanier applicable aux zones franches repose sur le principe de l'extraterritorialité douanière. Cela signifie que les zones sont considérées comme des espaces extérieurs au territoire douanier nationale pour certaines opérations.

Opération	Régime
Importation de matières premières	Exonération complète de droits et taxes
Importation d'équipements et machines	Exonération ou réduction des droits
Exportation de produits finis	Régime normal, sans avantages spéciaux
Approvisionnement du marché local	Soumis à une taxation spéciale selon les accords

Les entreprises doivent maintenir une séparation comptable claire entre les activités effectuées dans la zone franche et celles effectuées en dehors pour bénéficier de ces avantages douaniers.

Conditions d'éligibilité et d'installation

Pour s'établir dans une zone économique spéciale en Guinée-Bissau, les entreprises doivent satisfaire à certaines conditions :

1. Être constituée légalement et enregistrée auprès des autorités compétentes
2. Respecter les lois applicables en matière d'environnement et de travail
3. Disposer des capacités techniques et financières pour exercer les activités annoncées
4. Conclure un accord ou un contrat d'occupation avec l'autorité gestionnaire de la zone
5. S'acquitter des droits et redevances d'installation et de fonctionnement prévus
6. Maintenir une comptabilité conforme aux normes requises

Les entreprises étrangères doivent également se conformer aux règles applicables aux investissements directs étrangers et obtenir les autorisations préalables nécessaires auprès du ministère chargé de l'investissement.

Obligations des entreprises en zones franches

Les entreprises opérant en zones franches doivent se soumettre à des obligations administratives et de conformité spécifiques :

- **Déclaration d'activités** : Déclaration détaillée des activités prévues et de leur évolution
- **Tenue de registres** : Maintien de registres précis et distincts des opérations effectuées dans la zone
- **Rapports périodiques** : Soumission de rapports mensuels ou trimestriels aux autorités compétentes
- **Contrôles douaniers** : Acceptation des inspections régulières par l'administration douanière
- **Respect du code du travail** : Application intégrale de la législation du travail guinéenne
- **Normes environnementales** : Conformité avec la réglementation environnementale applicable
- **Païement des redevances** : Acquiescement régulier des frais d'occupation et de services

Incitations à l'investissement

Au-delà des avantages spécifiques aux zones franches, la Guinée-Bissau propose un environnement d'investissement avec des incitations particulières :

Stabilité fiscale

Garantie du maintien des avantages fiscaux accordés pour une durée déterminée, généralement entre 5 et 10 ans

Protection de l'investissement

Cadre légal protégeant les droits des investisseurs contre l'expropriation arbitraire et les mesures discriminatoires

Libre rapatriement des bénéfices

Possibilité de transférer les profits et revenus générés vers l'étranger, sous réserve de respecter la réglementation des changes

Accès au marché régional

Bénéfice potentiel des accords commerciaux avec les pays de l'UEMOA et de la CEDEAO

Démarches pratiques et contacts

Pour obtenir des informations détaillées sur l'installation en zone franche, les investisseurs doivent se rapprocher des autorités compétentes :

- **Ministère de l'Économie et du Financement** : Responsable des politiques d'investissement
- **Direction générale des douanes** : Gestion des régimes douaniers spéciaux
- **Autorités de gestion des zones** : Selon la zone spécifique concernée
- **Chambre de commerce et d'industrie** : Ressources pour les entreprises

Il est recommandé de consulter un cabinet juridique local spécialisé en droit commercial et en matière fiscale pour naviguer les procédures d'établissement et comprendre les obligations spécifiques applicables à votre

secteur d'activité.

Remarques importantes

Le cadre réglementaire des zones franches et des régimes spéciaux en Guinée-Bissau est en évolution constante. Les conditions, les avantages fiscaux et les procédures peuvent être modifiés par décret gouvernemental. Il est essentiel de vérifier les informations auprès des autorités compétentes avant de prendre des décisions d'investissement importantes.

De plus, malgré les avantages offerts, les investisseurs doivent évaluer attentivement les défis potentiels liés à l'infrastructure, la stabilité macroéconomique et la disponibilité de ressources humaines qualifiées dans le pays.

